



# Jessica Cytryn

## Sociétaire

Montréal

[jcytryn@mccarthy.ca](mailto:jcytryn@mccarthy.ca)

t. +1 514-397-4226

## Admission au barreau

Québec 2020

## Faculté de droit

McGill University

Jessica Cytryn est sociétaire au sein du Groupe du droit des affaires et du Groupe du commerce de détail et biens de consommation. Sa pratique vise principalement à offrir des conseils stratégiques concernant un large éventail de questions de réglementation et de conformité, à rédiger et réviser des ententes commerciales et à intervenir dans le cadre d'opérations commerciales et corporatives.

Forte de plus d'une décennie d'expérience dans le domaine de l'alimentation et de la restauration, Jessica aide les fabricants, les fournisseurs, les distributeurs et les détaillants qui exercent leurs activités dans ces secteurs, entre autres, dans le cadre de leurs obligations réglementaires au Canada, notamment en ce qui a trait aux exigences en matière d'emballage et d'étiquetage, à l'obtention des permis et licences requis, aux stratégies de publicité et aux plans de commercialisation, aux questions liées à la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'à l'observation des normes obligatoires et des lois sur la protection des consommateurs. Grâce à ses conseils pragmatiques et avisés, Jessica aide les clients à s'orienter en toute confiance dans des régimes de réglementation de plus en plus complexes.

Jessica a récemment obtenu son diplôme BCL/JD à la faculté de droit de l'Université McGill, où elle a reçu le prix Gerald S. Tritt pour son excellence en droit des contrats spéciaux et a été nommée *Lallemand Food Law Scholar*. Elle siège au comité opérationnel de l'Association canadienne du droit et de la politique alimentaire, est présidente du Fonds de secours aux travailleurs de la restauration de Montréal et est titulaire d'un *WSET Level 2 Award in Wine and Spirits*.

## Publications récentes

- **Faire des affaires au Canada : nouveau numéro disponible dès maintenant**  
9 novembre 2023
- **Le Projet de loi 96 modifiant la législation sur la langue française a été adopté : Comment votre entreprise est-elle touchée?**  
30 mai 2022